

COMMUNE DE HAO
Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-
Gambier



Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 15
Dont 1 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 mars 2026.

N° 11 / 2026

Fixant le nombre d'adjoint à élire

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO
Date de la réunion du conseil municipal : 20 mars 2026
Date de convocation : 17 mars 2026
Lieu de la séance : **SALLE OMNISPORT DE HAO**
Membres présents : **14 membres**
Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : **1 membre**
Membre(s) absent(s) : **0 membre**
Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	Premier adjoint	X		
Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle	Deuxième adjoint	X		
M. PIRIOTUA Anselme	Troisième adjoint	X		
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette	Quatrième adjoint	X		
M. ARAKINO Lothaire	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEHERETUE		X	Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme LEQUERRE Vaihau	Conseillère municipale	X		
Mme TANGI épouse DEMONT Maria	Conseillère municipale	X		
M. TEHAHE Thomas	Conseiller municipal	X		
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine	Conseillère municipale	X		
Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseiller municipal	X		

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2026
987-200013456-20260320-DEL_011_2026-DE



40 93 50 00



BP 3884 - 98713 Papeete

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et notamment les dispositions des articles L.5211-5, L. L.2122-1 et L2122-2 ;

Considérant qu'il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la Commune de Hao étant de 15, il ne peut y avoir plus de quatre (4) adjoints au maire.

Après débats le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 – De fixer à quatre (4) le nombre des adjoints de la commune de Hao

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **15 (dont 1 procurations)**
Contre :





Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

 BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal
HUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal	LEQUERRE Vaihou, Fauve Conseillère municipale	MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Conseillère municipale	PIRIOTUA Anselme Conseiller municipal	TAKAMOANA Maniara Conseiller municipal
TANGI épouse DEMONT Maria, Hitiura, Pellis Conseillère municipale	TANGI épouse HOLMAN Mirabelle Conseillère municipale	M. TEHAHE Thomas, Tuarae Conseiller municipal
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Conseillère municipale	Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale	M TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal

Délibération fixant le nombre d'adjoint à élire.

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2026
987-200013-571-0260320-DE-011-2026

40 50 92 82



BP 3884 - 98713 Papeete